



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 163-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.219

Déposée le : 12.06.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Saïd (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -

Lutter contre la haine, les insultes et les menaces à l'égard des politiciennes et des politiciens

Dans le cadre du projet pilote « Stop Hate », une enquête réalisée en février 2024 dans le canton de Zurich a révélé qu'un tiers des élues et élus politiques ont déjà été confrontés à des discours de haine. Parmi les personnes concernées, un quart d'entre elles a même été victime de menaces de violence, y compris envers ses proches. La presse du 21 mars a révélé que suite à une controverse concernant une collation liée à une note de frais, la voiture personnelle d'un conseiller d'État bernois a été vandalisée. Depuis la révélation de cette affaire, il est constamment soumis à des attaques verbales. Quelques années auparavant, il a même été placé sous surveillance policière en raison de menaces de mort à son encontre et contre sa fille. Il existe également d'autres exemples.

Malgré l'importance de la culture du débat dans le jeu politique, les messages haineux, les insultes, les injures et les menaces représentent un véritable risque pour la démocratie. En effet, il n'est pas rare que des politiciennes et des politiciens soient contraints de démissionner ou de renoncer à se présenter à une élection. Cela peut aussi encourager des politiciennes et politiciens à faire preuve de prudence, évitant ainsi de s'exprimer sur certains sujets. Le système de milice est menacé par une augmentation de la haine et de l'incitation à la violence à l'égard des politiciennes et des politiciens, car moins de personnes seront disposées à assumer une fonction politique. Si l'appui des partis politiques à leurs représentantes et représentants dans de telles situations est crucial, il est essentiel que les autorités publiques prennent en charge cette problématique.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce que dans le canton de Berne, des informations ont déjà été recueillies concernant la fréquence à laquelle les femmes et les hommes politiques sont confrontés à des discours haineux, des insultes ou des menaces ?
2. Dans la négative, quelle est la position du Conseil-exécutif par rapport à une récolte de données concernant cette problématique dans le canton de Berne ?
3. Est-ce que le Conseil-exécutif envisage la possibilité de proposer aux femmes et aux hommes politiques du canton de Berne qui ont été victimes de discours haineux, d'insultes ou de menaces une procédure de signalement numérique, un centre de conseil ou une assistance juridique gratuite ?
4. Quelles sont les stratégies du Conseil-exécutif pour informer et sensibiliser le grand public aux conséquences néfastes des discours de haine, des insultes et des menaces pour la démocratie, ainsi qu'aux éventuelles conséquences pénales de ces comportements ?

Destinataire

– Grand Conseil